

## DECISION

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2016 - Opération concernant le remplacement des menuiseries extérieures de la Maison de l'Enfance et de la Famille Suzanne Lacore (3<sup>ème</sup> tranche).**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article 159 de la LOI n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 portant création d'un fonds de soutien à l'investissement public local,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T),

VU la délibération n° DEL2016-0020 du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016, portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** le projet de remplacement des menuiseries extérieures de la Maison de l'Enfance et de la Famille Suzanne Lacore ( 3<sup>ème</sup> tranche),

**CONSIDÉRANT** les modalités d'attribution des subventions spécifiques pour l'exercice 2016 fixées par l'Etat dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local,

**CONSIDÉRANT** l'inscription au budget primitif 2016 de crédits destinés à la réalisation des travaux de remplacement des menuiseries extérieures de la Maison de l'Enfance et de la Famille Suzanne Lacore,

**CONSIDÉRANT** que le plan de financement prévisionnel concernant ces travaux s'établit comme suit :

DEPENSES	RECETTES
<b><u>Coûts estimatifs prévisionnels</u></b> <i>(susceptibles d'être revalorisés)</i>	
Travaux : 52.173,00 € H.T	Fonds de soutien à l'investissement public local : 41.738,40 €
T.V.A 20% : 10.434,60 €	Part communale : 20.869,20 €
<b>TOTAL DEPENSES : 62.607,60 €</b>	<b>TOTAL RECETTES : 62.607,60 €</b>

1/4



# VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2016\_

0064

portant sur la demande de subvention dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local 2016  
Opération concernant le remplacement des menuiseries extérieures de la Maison de l'Enfance et de la Famille  
Suzanne Lacore..

**CONSIDÉRANT** qu'il est de l'intérêt pour la commune de rechercher toutes les subventions possibles susceptibles de participer à la prise en charge financière pour la réalisation de ces travaux,

## DECIDE

**ARTICLE 1** : Le plan de financement prévisionnel du projet de remplacement des menuiseries extérieures de la Maison de l'Enfance et de la Famille Suzanne Lacore s'établit selon le tableau sus considéré,

**ARTICLE 2** : Les sommes mentionnées dans le plan de financement prévisionnel sont approximatives et susceptibles d'être actualisées à la date des travaux,

**ARTICLE 3** : Une subvention d'investissement est sollicitée au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local 2016, pour un montant de 41.738,40 € pour la réalisation de travaux de remplacement des menuiseries extérieures de la Maison de l'Enfance et de la Famille Suzanne Lacore

**ARTICLE 4** : Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont inscrits au budget primitif 2016 section investissement,

**ARTICLE 5** : Ampliation de la présente décision est transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Torcy
- Monsieur le comptable public de Marne-la-Vallée
- Monsieur le directeur général de la mairie de Noisiel

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 6** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

2/4



# VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2016\_ 0064  
portant sur la demande de subvention dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local 2016  
Opération concernant le remplacement des menuiseries extérieures de la Maison de l'Enfance et de la Famille  
Suzanne Lacore..

**ARTICLE 7** : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 18 AVR. 2016

Le Maire,  
Pour le Maire empêché et par suppléance,  
le 1er Maire-Adjoint



Anasthasio DIOGO

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	25 AVR. 2016
Affiché le	25 AVR. 2016
Notifié le	26 AVR. 2016
Publié le	25 AVR. 2016

3/4

hôtel de ville  
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 35  
77426 Marne la Vallée cedex 2

Acquitté en PREFECTURE le 25/04/2016